

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N ° II-654

présenté par

Mme Dogor-Such, Mme Bamana, M. Bentz, M. Bernhardt, Mme Delannoy, M. Dussausaye, M. Florquin, M. Frappé, M. Lioret, Mme Loir, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Muller, Mme Ranc et M. Emmanuel Taché

ARTICLE 52**ETAT G - LISTE DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE****Mission « Santé »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
Au programme 204, "Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins",

Après l'alinéa 1350, insérer l'alinéa suivant:

"Nombre de départements disposant d'au moins une Unité de Soins Palliatifs (UPS) opérationnelle du 1er janvier au 31 décembre, par rapport à l'ensemble des départements français (métropolitains et ultramarins)".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet indicateur de performance doit permettre de connaître le nombre de départements pourvus d'unités de soins palliatifs afin de mesurer l'avancement de la stratégie décennale des soins palliatifs annoncée en avril 2024 et d'adapter la politique de santé publique en conséquence.

Mode de calcul: Le numérateur prend en compte le nombre de départements qui disposent sur leur territoire d'au moins une unité de soins palliatifs opérationnelle durant les douze mois de l'année N. Le dénominateur indique le nombre total de départements français (métropolitains et ultramarins).

Sources de données: Direction générale de l'offre de soins (DGOS) – Agences régionales de santé (ARS).

Fréquence: Annuelle.